Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_80_DB-AR

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Damien AVRIL.

Absents : Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Brice RAVIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
08/10/2026	En exercice : 16	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-80 du 14 octobre 2026

Pôle aménagement du territoire - Cycle de l'eau et GEMAPI
Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
Programme d'Etudes Préalables (PEP) des Vals du Blesois
Action 1.15 « *Créer des supports de communication visuelle* »

Monsieur Phlippe DENIAU, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération 2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil délègue au Bureau du pouvoir d'introduire, auprès des services et organismes y ayant vocation, les demandes de subventions ou de participations financières et accepter celles-ci quand elles sont octroyées ;
Vu la délibération 2024-11-04 du Conseil communautaire du 07 novembre 2024 approuvant le Programme d'Etudes Préalables du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Vals du Blésois.

Considérant que le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « fonds Barnier » permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce soutien est à hauteur de 80% du coût de l'opération.

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) s'est engagée auprès de l'Etablissement Public Loire (EPL) et de quatre autres EPCI signataires, à l'établissement et la mise en œuvre d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) dans le cadre de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des vals du Blésois.

Le PEP, appliqué de 2025 à 2027, est une étape obligatoire pour recueillir les informations nécessaires à la mise en œuvre du PAPI à travers plusieurs études hydrauliques sur la Loire de Chaingy (45), à Noizay (37), ainsi que sur ses affluents et leurs bassins versants respectifs (notamment la Cisse et l'Amasse pour la CCVA). Il permet aussi de lancer une dynamique de réappropriation de la culture du risque inondation auprès des administrés et des élus. Ce dispositif est éligible aux subventions des fonds Barnier (FPRNM) et du FEDER.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_80_DB-AR

Dès 2025, la CCVA a décidé de porter des actions sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1 du PEP). Cela consiste à établir les bases communes d'une culture du risque et d'informer les habitants de leur vulnérabilité et de leur potentiel de résilience. Pour se faire, la CCVA désire déployer des panneaux pédagogiques pour former une exposition permanente à destination du grand public. Ces outils, ludiques, ont pour vocation à décrire les évènements passés et les ouvrages historiques existants de protection contre les inondations.
Dans un second temps, la réalisation de livrets de sensibilisation est envisagée : les bonnes pratiques d'entretien des digues et les réflexes à adopter face à une inondation sont des sujets qui y seront abordés.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Action	**Coût de la prestation (TTC)**	**Organisme ou collectivité assurant la prise en charge financière**	**Montant (TTC)**
PEP des Vals du Blésois – Action 1.15 Créer des supports de communication visuelle	8 974,00 €	FPRNM (subvention à hauteur de 80%)	7 179,20 €
		Communauté de communes du Val d'Amboise (reste à charge)	1 794,80 €
Total	8 974,00 €	Total	8 974,00 €

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté.

- **De solliciter,** auprès du FPRNM, une aide à hauteur de 80% dans le cadre de la mise en œuvre du PEP des Vals du Blésois et de la réalisation de l'action 1.15 « *Créer des supports de communication visuelle* ».

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-président en charge des transitions écologique et énergétique, de l'agriculture et de la GEMAPI, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *